

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

✕ **Date de convocation du Conseil municipal : 16 mars 2018.**

■ **ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. RAMBAULT, M. MATHE, Mme RIVEAULT, M. ROY, Mme BERNARD, Mme ALLAIN, Mme BILLY, Mme JOSQUIN, M. DEHAY, M. FUSEAU, M. AUBER, M. VOYER, Mme ROTUREAU.

■ **ABSENTS EXCUSÉS** : M. GAUTHIER, Mme DUCHEZ, M. TALBOT, Mme PLOYEZ.

■ **PROCURATION** :

↳ Laurent GAUTHIER à Séverine ROTUREAU.

Nombre de Conseillers : ➡ en exercice : 17 ➡ présents : 13 ➡ votants : 14

✕ Madame Séverine ROTUREAU a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour comprend 7 points.

✚ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une décision prise en vertu des délégations qui lui sont accordées :

N° 2018-002

AVENANT N°2 A LA CONVENTION **D'ENTRETIEN MENAGER N° 223 DU 5 JANVIER 2016**

Le Maire de la Ville de Saint-Varent,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 déléguant au Maire la passation des marchés n'excédant pas 15 000 € H.T. ;

DÉCIDE

1) De passer l'avenant n°2 à la convention d'entretien ménager de la brigade territoriale de proximité de SAINT-VARENT entre le commandant adjoint de la région de gendarmerie Nouvelle Aquitaine et la Mairie de SAINT-VARENT, pour mettre à la disposition de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-VARENT un agent communal pour effectuer l'entretien des différents locaux de la brigade territoriale de proximité de SAINT-VARENT.

L'objet de la convention est de renouveler la prestation pour l'année 2018 en maintenant à 1h15 le nombre d'heures hebdomadaires.

Le montant de la prestation annuelle passera à 1 264,70 euros au lieu de 1 245,24 euros.

2) D'informer le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

SAINT VARENT, le 20 mars 2018.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 20-03-2018

1)

CREATION DE PLATEAUX ROUTIERS DANS LE BOURG

DEMANDE DE SUBVENTION **AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été envoyée au Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre du programme de soutien pour l'investissement sur routes départementales en agglomération ou zones suburbaines, pour les travaux de création de plateaux routiers dans le bourg.

Monsieur le Maire propose de compléter cette demande de subvention en ajoutant la prestation réalisée par l'entreprise Pelletier pour la confection de plans, pour un montant de 429 € H.T. Ce montant viendra donc s'ajouter au montant H.T. des dépenses subventionnables. Le coût total des travaux et de la prestation s'élève à 33 360,63 € H.T., la subvention demandée passe à 10 008,19 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention concernant les travaux de création de plateaux routiers dans le bourg.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à demander au Conseil Départemental des Deux-Sèvres la somme de 10 008,19 € au titre du programme de soutien pour l'investissement sur routes départementales en agglomération ou zones suburbaines.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 22-03-2018

2)

RENOVATION DU CENTRE DE LOISIRS **ET DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES** **AVENANT N° 1 AU LOT N° 6**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer l'avenant n°1 au lot n° 6 : Plomberie – Sanitaire – Ventilation – Chauffage du marché de rénovation du centre de loisirs et du relais assistantes maternelles conclu avec la société AUGER Jean-Paul.

Concernant cet avenant, il s'agit de prendre en compte le déplacement d'un collecteur suite à des modifications du plan de la cuisine demandées par le service PMI du Département des Deux-Sèvres, pour un montant H.T. de 336,25 €. Les crédits seront imputés à l'article 2313 – Opération 193 du budget principal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal lequel, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la signature par Monsieur le Maire, ou à défaut par un de ses adjoints, de l'avenant précité.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 22-03-2018

3)

ENGAGEMENT ET PAIEMENT DES DÉPENSES **D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE** **DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption.

Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal afin de l'autoriser à engager, liquider et mandater les sommes suivantes :

- 288 € T.T.C., somme qui sera inscrite au budget primitif principal à l'article 2188, opération 151 (achat d'une ponceuse pour les services techniques),

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, qui, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les sommes précitées.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 22-03-2018

4)

LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL ET D'UN LOCAL DE STOCKAGE À L'ENTREPRISE « AU MARCHÉ D'ANNIE »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un bail commercial pour les locaux situés 12, rue Novihéria d'une superficie de 76 m² et 16, rue Novihéria d'une superficie de 12 m², avec l'entreprise « AU MARCHÉ D'ANNIE », représentée par Madame Anne MEMETEAU, afin d'y exercer une activité d'épicerie pour une période de NEUF ANS, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2027, et de fixer le loyer mensuel à 361,21 € H.T. Il propose, à titre de dépôt de garantie, une somme de 361,21 € représentant un mois de loyer.

Le loyer sera payable par mois et d'avance le premier de chaque mois et la révision du montant du loyer interviendra tous les trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➔ **DÉCIDE** de conclure un bail commercial avec l'entreprise « AU MARCHÉ D'ANNIE », représentée par Madame Anne MEMETEAU, pour une période de neuf ans, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2027, de fixer le loyer mensuel à 361,21 € H.T. et le dépôt de garantie à la même somme.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, à défaut un de ses Adjoints, à signer un bail commercial avec l'entreprise « AU MARCHÉ D'ANNIE », représentée par Madame Anne MEMETEAU.

Reçu en Sous-Préfecture

79 - BRESSUIRE - le 23-03-2018

5)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MEDIATHEQUE AU RPI LES CINQ VILLAGES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition les agents et les locaux de la médiathèque au SIVU RPI LES CINQ VILLAGES pour des animations en faveur des élèves de cette structure.

Il s'agit d'accueillir plusieurs classes des écoles de ce syndicat, le financement des transports sera à sa charge, et la mise à disposition sera facturée au SIVU RPI LES CINQ VILLAGES sur la base d'un montant de 20 € par heure d'animation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents et des locaux de la médiathèque au SIVU RPI LES CINQ VILLAGES des animations en faveur des élèves de cette structure.

Reçu en Sous-Préfecture
79 - BRESSUIRE - le 22-03-2018

6)

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION
ENTRE LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
ET LA COMMUNE DE SAINT-VARENT
POUR L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS
DE MONTEE EN DEBIT INTERNET

Dans le cadre du développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec le Département des Deux-Sèvres pour l'occupation d'une partie de la parcelle cadastrée BM n°65 afin d'y installer des équipements et accessoires nécessaires à la montée du débit internet ADSL.

La parcelle en question se situe route de Parthenay à Riblaire.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette convention, celui-ci, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer la présente convention de servitude avec le Département des Deux-Sèvres.

Reçu en Sous-Préfecture
79 - BRESSUIRE - le 22-03-2018

7)

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps complet au service technique afin d'assurer principalement l'entretien des espaces verts devenu plus difficile depuis les restrictions en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, et des travaux divers dans les bâtiments et sur la voirie.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement un agent occupe ces fonctions sur un emploi non permanent et que désormais ces missions étant permanentes, il est nécessaire de créer un poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau des emplois,

- **DÉCIDE** de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er avril 2018.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

79 - BRESSUIRE - le 22-03-2018

8)

DEMANDES ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait part de la demande de subvention de 4 associations caritatives afin de financer le changement de leur camion de transport des denrées. Il demande l'avis des conseillers. Ces derniers décident de reporter la décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Il est également décidé de reporter à la prochaine réunion de Conseil la fixation du montant de la subvention au Centre Socioculturel.

- M. MATHE signale qu'un repérage de futurs chemins a été effectué le 10 mars dernier sur la Butte des Tonnelles. Une nouvelle opération de repérage et de nettoyage est prévue le 10 avril prochain.

- M. ROY informe les conseillers que la Communauté de Communes du Thouarsais a un projet de mise à disposition de matériel de broyage des espaces verts à destination des particuliers, prévue le 6 juin prochain dans l'après-midi. Ces derniers pourront venir au Service technique pour cette opération de broyage.

Il ajoute qu'il a reçu un devis de 1 559,78 € T.T.C. pour le rabotage du plateau de la route de Bouillé. Il demande l'avis du Conseil qui donne son accord.

- Mme RIVEAULT précise que le repas des anciens aura lieu le 6 octobre prochain.

- Mme BERNARD évoque la prochaine Fête de la Musique, prévue le 15 juin prochain. Elle a trouvé quelques intervenants mais beaucoup demandent un cachet.

- M. FUSEAU a reçu des doléances d'un riverain de la rue de la Préfecture dont l'entrée est engorgée de flaques d'eau. M. ROY répond que les travaux à faire sont importants et onéreux.

M. FUSEAU demande à ce que soit ajouté sur les panneaux promotionnels du lotissement du "Thouaret" le mot "vendu" sur les parcelles vendues.

- M. FUSEAU demande où en sont les devis de réfection du terrain d'honneur du stade. M. le Maire répond qu'un devis a été fait, il faut compter environ 53 000 € pour refaire la pelouse et le drainage.

M. FUSEAU signale qu'un linteau du moulin de la Route de Thouars est en mauvais état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Séverine ROTUREAU.

Pierre RAMBAULT.